

**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'YERES ET DE LA CÔTE**  
*Compte rendu et délibérations*

L'An Deux Mil Vingt et Un, le 22 février à 17h30, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire salle municipale de Villy sur Yères, sous la présidence de Monsieur Christophe GUILBERT.

**Etaient présents pour la Communauté de Communes de :**

**Falaises du Talou :** Madame Tailleux. Messieurs Fromentin, Maret, Merlin, Papin, Guilbert.

**Villes sœurs :** Madame Join. Messieurs Saintyves, Blondel, Delepine, Roche et Marchetti.

**Aumale-Blangy sur Bresle :** Madame Benoit. Messieurs Galhaut, Morel, Delobel, Blondin, Ricouard, Ternisien, et Julien

**Londinières :** Messieurs Taffin, Mobas et Debure

**Bray Eawy :** Messieurs Benard, Van Dame et Lefrançois.

**Etaient excusés pour la Communauté de Communes de :**

**Falaises du Talou :** Monsieur Sager qui avait donné pouvoir à Monsieur Papin.

Madame Larchevêque et Monsieur Martin.

**Villes sœurs :** Monsieur Trouessin

**Aumale-Blangy sur Bresle :** Monsieur Poteaux qui avait donné pouvoir à Monsieur Galhaut, Madame Moreau qui avait donné pouvoir à Monsieur Ricouard, tout comme Monsieur Sannier.

**Londinières :** Madame Beuvain

Monsieur MARET Denis est désigné secrétaire de séance.

---0---0---

Monsieur le Président remercie les personnes présentes et passe à l'ordre du jour.

Les comptes rendus des dernières assemblées avaient été joints aux convocations.

Le compte rendu de la séance du 21 septembre 2020 ne soulevant pas question, Monsieur le Président le met aux voix, il est adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Les comptes rendus des séances du 26 octobre 2020 ne soulevant pas question, Monsieur le Président le met aux voix, il est adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Le compte rendu de la séance du 8 février 2021 ne soulevant pas question, Monsieur le Président le met aux voix, il est adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

---0---0---

Au vu des propositions de programme d'actions présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui ont été validées, le budget primitif 2021 est présenté à l'assemblée.

## **Fonctionnement**

**Dépenses :**

• 011- Charges à caractère général	322 135.19 €
• 012- Charges de personnel	215 300.00 €
• 65- Autres charges de gestion cour.	26 800.00 €
• 66- Charges financières	20 843.97 €

- 67- Charges exceptionnelles 2 000.00 €
- 42- Opérations d'ordre entre sections 42 814.62 €
- 022- Dépenses imprévues de fonction. 30 000.00 €
- 023- Virement à la section d'investissement 525 973.94 €

**Recettes :**

- 002- Excédent de fonctionnement 476 956.89 €
- 74- Dotations et participations :
  - Collectivités 335 380.51 €
  - Etat, AESN, DREAL, FEADER,
  - Région, Syndicats d'eau et d'assainissement et participations des propriétaires 288 425.00 €
- 777- Amortissements 85 105.32 €

<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>1 185 867.72 €</b>
--	-----------------------

### Investissement

**Dépenses :**

- Déficit d'investissement 24 562.32 €
- Matériel informatique 30 000.00 €
  - *Acquisition potentielle d'ordinateurs portables*
- Etudes complémentaires SAGE 250 000.00 €
  - *Inventaire ZEC et Diag du cours d'eau*
- Acquisition zone humide + valleuse 146 514.11 €
- Travaux sur aménagements existants 150 000.00 €
- Culture du risque 45 004.00 €
  - *Equipements d'alerte T2*
- Remboursement emprunts 64 161.13 €
- Amortissements subventions 85 105.32 €
- Dépenses imprévues 30 000.00 €

**Recettes :**

- Virement de la section de fonct. 525 973.94 €
- Excédent de fonction. Capitalisé 42 558.32 €
- Financeurs :
  - Département, AESN, .... 214 000.00 €
- Amortissement d'investis. 42 814.62 €

<b>Total section d'investissement</b>	<b>825 346.88 €</b>
---------------------------------------	---------------------

Aucune question n'est soulevée à la suite de cette présentation, aussi Monsieur le Président met aux voix le Budget Primitif 2021.

### **Délibération n° 558/2021**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité des personnes présentes et représentées le budget primitif 2021 tel que présenté dans le document annexé et signé et qui présente un total pour chaque section :

Fonctionnement : 1 185 867.72 €

Investissement : 825 346.88 €

Les résultats 2020 ayant bien été intégrés au budget primitif.

### **Participations des EPCI FP**

#### **Délibération n° 559/2021**

Le Comité syndical, décide que les participations des communautés de communes seront calculées sur les montants des participations de leurs communes agrégées, pour la population et le potentiel fiscal de chaque commune (*Source Fiche DGF 2017*)

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des personnes présentes et représentées approuve les montants suivants :

Com Com Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle	71 848.58 €
Com Com Bray Eawy	14 677.51 €
Com Com Londinières	33 259.69 €
Com Com Falaises du Talou	126 406.81 €
Com Com des Villes Sœurs	89 187.92 €
<b>Pour un total de</b>	<b>335 380.51 €</b>

Monsieur le Président soumet les délibérations découlant des opérations prévues dans le budget primitif 2021 et qui ont été validées.

### **Convention avec la CMA 76 (Chambres des Métiers et de l'Artisanat)**

#### **Délibération n° 560/2021**

Le SAGE prévoit la réalisation de 60 diagnostics sur 6 ans auprès des entreprises et des métiers de l'artisanat permettant de limiter l'impact des process sur les ressources aquatiques voire l'environnement en limitant le recours et le rejet de polluants. Ces diagnostics permettraient d'accompagner la mise en conformité des entreprises qui le souhaiteraient.

Un conventionnement avec la CMA 76 est envisagée dans ce cadre,

Une participation dont le montant sera mentionné dans la convention est prévu au budget.

Après la lecture des propositions de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité des personnes présentes et représentées, autorise le président à signer la conventionner avec la CMA76.

## Etudes ZEC (Zones d'Expansion de Crues)

### Délibération n° 561/2021

Le SAGE prévoit la réalisation d'un inventaire des ZEC (Zones d'Expansion de Crues) :

- 1) Cartographie des ZEC
- 2) Priorisation des ZEC
- 3) Définition d'un plan de gestion et de restauration.

Finalité : Protéger les ZEC dans les documents d'urbanisme.

Après la lecture des propositions de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité des personnes présentes et représentées, autorise le président à :

- Lancer cette consultation,
- Solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Signer toutes les pièces inhérentes à la consultation.

## Etude diagnostic cours d'eau : Colmatage des frayères et concrétionnement

### Délibération n° 562/2021

Acquisition de données relatives à la qualité de l'Yères sur les paramètres colmatage de frayères et phénomène de concrétionnement

Finalité : appuyer l'intérêt du maintien des aides à l'animation sur l'hydraulique douce auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Après la lecture des propositions de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité des personnes présentes et représentées autorise le président à

- Lancer cette consultation,
- Solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Signer toutes les pièces inhérentes à la consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

